



N° 13944*05

REPUBLIQUE FRANCAISE

DÉCLARATION DE PERTE ET DEMANDE DE DUPLICATA D'UN PERMIS DE CHASSER PERDU, DÉTRUIT OU DÉTÉRIORÉ

Code de l'Environnement articles L.423-9 et L.423-11, R. 423-9 à R. 423-11
Arrêté du 27 août 2009 relatif à aux modalités de remboursement du droit de timbre
du permis de chasser et de délivrance du duplicata

*Votre permis de chasser est perdu, détruit ou détérioré
et vous demandez la délivrance d'un duplicata.*

**RAPPEL : La délivrance d'un duplicata annule votre permis de chasser ou tout duplicata précédemment obtenu
(art. 3 de l'arrêté du 27 août 2009)**

Votre demande doit être adressée à l'Office français de la biodiversité – Unité du permis de chasser – BP 20 – 78612 LE PERRAY EN YVELINES Cedex

Votre demande doit être accompagnée :

DANS TOUS LES CAS :

- 1• de la **photocopie de votre pièce d'identité** (carte nationale d'identité, passeport), pour les étrangers, toute pièce en tenant lieu ;
- 2• de **deux photographies d'identité normalisées récentes et identiques** (datant de moins de 6 mois, format 35 x 45 mm et de préférence en couleur) à agraffer au présent formulaire dans le cadre réservé à cet effet (portez vos nom et prénoms au dos) ;
- 3• de la **déclaration sur l'honneur** (figurant ci-dessous) que vous aurez signée vous-même (que vous soyez mineur(e), majeur(e) ou majeur(e) en tutelle), attestant que vous ne relevez pas des causes d'incapacité ou d'interdiction pouvant faire obstacle à la délivrance du permis de chasser listées au dos de la présente demande ;
- 4• d'un **chèque bancaire ou postal** de 30 € libellé à l'ordre de « Agent comptable de l'Office français de la biodiversité » ;
- 5• **et :**

→ **si vous demandez le duplicata d'un permis original ou d'un duplicata qui vous a été délivré par une Préfecture (ou Sous-préfecture) :** fournir l'original de l'attestation préfectorale de délivrance initiale du permis de chasser. Cette attestation est établie à votre demande par la Préfecture ou la Sous-préfecture qui vous a délivré votre permis de chasser initial. Elle doit porter la mention de son signataire et être revêtue du cachet du service de délivrance ;

→ **si vous demandez le duplicata d'un permis original ou d'un duplicata, qui vous a été délivré par l'ONCFS entre le 01/09/2009 et le 31/12/2019 ou par l'OFB depuis le 01/01/2020 :** l'attestation préfectorale n'est pas à fournir ;

ET :

- si vous demandez un duplicata parce que **votre permis est détérioré** : fournir ce permis avec la présente demande ;
- si vous êtes mineur(e) ou majeur(e) en tutelle, **l'autorisation de votre représentant légal** (père, mère, tuteur ou juge des contentieux de la protection) au dos de la présente demande doit être complétée.

Afin de recevoir votre duplicata de permis de chasser, expédié en courrier suivi, merci de veiller à ce que votre boîte aux lettres soit identifiée à votre nom.

VOTRE IDENTITE

Madame Monsieur (*) Cochez la case qui vous concerne

Votre nom de naissance :

Votre nom d'usage(1) :

Vos prénoms :

Votre date de naissance :

Votre ville de naissance (et précisez le pays de naissance si vous êtes né(e) à l'étranger) :

Département :

Votre adresse N° et rue :

Commune :

Code postal :

Votre nationalité :

Téléphone fixe (facultatif) : - Téléphone portable (facultatif) :

Adresse électronique (facultatif) : @

(1) Nom d'usage : nom de l'époux(se), veuf(ve), divorcé(e), nom de l'autre parent accolé au nom de naissance

VOUS DECLAREZ LA PERTE OU LA DESTRUCTION DE VOTRE PERMIS DE CHASSER

Permis de chasser n° -

Délivré le : par : l'ONCFS ou l'OFB
ou par : la Préfecture (Sous-préfecture) de _____

Je demande la délivrance d'un duplicata du permis de chasser.

**Je déclare sur l'honneur qu'aucune des causes d'incapacité ou d'interdiction pouvant faire obstacle
à la délivrance du permis de chasser, figurant au dos de la présente demande, ne m'est applicable.**

Fait à : _____

le :

Portez **votre signature** (le demandeur) dans le cadre
ci-contre (en veillant à ne pas dépasser le cadre) : →

**Agrafez ici
vos photos d'identité**

sans les détacher
l'une de l'autre
et

après avoir porté vos nom
et prénoms au dos

(pas d'agrafe sur le visage)

- PREFECTURE D _____
 SOUS-PREFECTURE D _____

**ATTESTATION PREFECTORALE
DE DELIVRANCE INITIALE D'UN PERMIS DE CHASSER
ORIGINAL OU DUPLICATA**

Code de l'Environnement articles L. 423-9 à L. 423-11, L. 423-25, R. 423-9 à R. 423-11

A la demande du titulaire d'un permis de chasser (original ou duplicata), perdu, détruit ou détérioré, cette attestation est établie par la Préfecture ou la Sous-préfecture l'ayant délivré initialement.
Elle est délivrée gratuitement au titulaire.

Le titulaire doit la joindre à la demande de délivrance de duplicata de son permis de chasser perdu, détruit ou détérioré, qu'il adresse à :

**L'Office français de la biodiversité
Unité du permis de chasser – BP 20 – 78612 LE PERRY EN YVELINES cedex**

IDENTIFICATION DU TITULAIRE

Madame Monsieur (*) Cocher la case qui vous concerne

Nom de naissance : _____

Nom d'usage (1) : _____

Prénoms : _____

Date de naissance : _____

Ville de naissance (et préciser le pays de naissance si né(e) à l'étranger) : _____

_____ Département : _____

Adresse (N° et rue) : _____

Commune : _____ Code postal : _____

Nationalité : _____

(1) Nom d'usage : nom de l'époux(se), veuf(ve), divorcé(e), nom de l'autre parent accolé au nom de naissance

REFERENCES DU PERMIS DE CHASSER

Permis de chasser n° _____

Délivré le : _____ par : _____

En : Original
 Duplicata

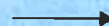
Fait à : _____

**Cachet de la Préfecture
ou de la Sous-préfecture**



le : _____

**Signature obligatoire
avec les Nom et Qualité du signataire**



Cette attestation ne vaut pas permis de chasser et n'autorise pas la pratique de la chasse